

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (CENTRE DE THOMPSON)

OBJET : OXFORD HOUSE

Au cours de l'été, nous avons continué à rencontrer des difficultés pour trouver des installations susceptibles d'accueillir adéquatement le tribunal dans la collectivité d'Oxford House. Nous continuons à travailler avec la collectivité pour régler les questions en suspens.

En attendant, le tribunal entendra les affaires concernant Oxford House à Thompson.

FAIT PAR :

« Original signé par : »

**Monsieur le juge en chef Ryan Rolston
Cour provinciale du Manitoba**

DATE : le 11 septembre 2023